



Héritage dépensé par belle mère avant décès de mon père

Par **pucca72**, le **26/01/2013** à **12:10**

Bonjour,

Voilà ma situation. Mon père est décédé il y a peu et souffrait quelques années avant sa mort d'Alzheimer.

Nous entrons donc dans les procédures d'héritage sauf qu'il ne reste plus rien . En effet, mon père a eu une seconde épouse qui est décédée avant lui. Cependant, elle a donné tout l'argent à ses propres enfants alors que mon père ne rendait compte de rien avec sa maladie. Ils avaient même une carte bancaire sur le compte de mon père pour leur quotidien.

Quels sont les recours possibles?

Merci d'avance

Pucca

Par **youris**, le **26/01/2013** à **14:20**

bjr,

le principe est que de son vivant une personne peut faire ce qu'elle veut de son patrimoine. si votre père n'a pas l'objet d'une protection de son incapacité (tutelle ou curatelle) il sera difficile de contester quoique ce soit.

cdt